

*Le 23 juin 2020, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a adopté la motion suivante :*

*Il est convenu, - Que les transcriptions à huis clos des réunions tenues les 28 mai et 2 juin 2020 soient communiquées par le greffier du comité au dirigeant principal de l'information de l'administration de la Chambre des communes et à tout autre fonctionnaire jugé approprié ; et, que le dirigeant principal de l'information fournisse au comité, au plus tard le 3 juillet 2020, les transcriptions à huis clos recommandées concernant la sécurité nationale.*

*Le 7 juillet 2020, le comité a accepté les expurgations suggérées par le directeur de l'information de la Chambre des Communes, en adoptant la motion suivante :*

*Il est convenu, - Que les sections spécifiées des transcriptions des débats à huis clos pour les réunions du comité du 28 mai et du 2 juin 2020 soient rendues publiques en tant que témoignages du comité, à condition que les expurgations convenues soient faites.*

*Les témoignages expurgés de certaines parties de la réunion à huis clos du 28 mai figurent ci-dessous.*

\*\*\*\*\*

**STANDING COMMITTEE ON PROCEDURE AND HOUSE AFFAIRS**

**COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE**

**UNEDITED, TRANSLATED EVIDENCE NUMBER 18,  
TÉMOIGNAGES DU COMITÉ NUMÉRO 18, TRADUIT, NON ÉDITÉ**

**À HUIS CLOS - IN CAMERA**

**Thursday, May 28, 2020 - Le jeudi 28 mai 2020**

\* \* \*

🕒 (1105)

[Traduction]

Je suis sûre que nous sommes tous au courant de ces règles, puisque nous avons tous pris part aux audiences du comité sur la COVID-19 et aux autres séances du Comité de la procédure et

des affaires de la Chambre. J'insisterai donc là-dessus de temps à autre, au cas où il y aurait de nouveaux participants.

Par ailleurs, pour faire un rappel **La présidente (Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.))**: Bon retour à tous. Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la séance n° 18 du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Conformément à l'ordre de renvoi du 26 mai 2020, le Comité se réunit pour discuter de son étude sur les fonctions parlementaires et la pandémie de la COVID-19.

Je suppose que vous avez eu l'occasion de lire la motion. Est-ce que tout le monde a une copie de la motion du 26 mai? Avez-vous tous pu en faire la lecture? Très bien.

Il y a aussi un rapport qui a été présenté le 11 mai par le Président. C'est un rapport daté du 7 mai, mais il a été présenté le 11 mai par le Président. Vous devriez également prendre connaissance de ce document si vous ne l'avez pas déjà. Je présume que la plupart d'entre vous l'ont déjà fait.

Conformément à la motion adoptée par la Chambre le 26 mai 2020, le Comité pourra continuer à siéger en mode virtuel jusqu'au lundi 21 septembre 2020 pour examiner des questions liées à la pandémie de la COVID-19 et à d'autres sujets. Certaines des restrictions imposées jusqu'ici à la tenue des séances virtuelles sont maintenant levées, ce qui est un point très important. Comme je viens de le dire, le Comité peut désormais se pencher sur d'autres questions et, en plus de recueillir des témoignages, il peut aussi être saisi de motions comme c'est le cas habituellement.

Comme le précise le plus récent ordre de renvoi de la Chambre, toutes les motions doivent faire l'objet d'un vote par appel nominal. Enfin, la Chambre a également autorisé notre comité à mener certaines de ses délibérations à huis clos, comme nous le faisons aujourd'hui, dans le but précis d'étudier des projets de rapport ou de procéder à la sélection de témoins.

Je vous rappelle que les procédures à huis clos peuvent être menées d'une manière qui tient compte des risques potentiels pour la confidentialité, risques qui sont inhérents aux réunions avec des participants à distance. Par exemple, tous les membres du Comité devraient prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'ils sont les seuls à entendre la discussion. Je ne veux pas dire par là que vous devez être un spécialiste des TI et que vous devez savoir si quelqu'un est en train de pirater votre système. Je fais simplement allusion à votre entourage, c'est-à-dire votre pièce, votre maison, votre bureau, peu importe l'endroit où vous vous trouvez; autrement dit, les réunions à huis clos sont confidentielles, et personne d'autre ne doit se trouver avec vous dans la pièce, mis à part les exceptions suivantes. Chaque député a le droit d'être accompagné d'un membre du personnel; le bureau du leader à la Chambre a également droit à un membre du personnel, de même que chacun des bureaux des whips. Voilà donc certains des membres du personnel que vous voyez à l'écran aujourd'hui.

Oui, monsieur Richards.

**M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC):** Madame la présidente, le membre de mon personnel qui est autorisé à m'accompagner éprouve des difficultés avec son compte principal pour Zoom. Par conséquent, pendant qu'il essaie de régler le problème, je vais le laisser écouter les discussions à partir de ma connexion. Cela ne pose pas de problème, n'est-ce pas?

**La présidente:** Non, il n'y a pas de problème.

**M. Blake Richards:** Je voulais simplement m'en assurer, au cas où vous verriez quelqu'un dans le coin de l'écran, parce que je ne veux pas que vous pensiez que je dévoile des secrets ou quelque chose de ce genre.

**La présidente:** Je suis sûre que la plupart des membres de notre famille n'auraient probablement pas le moindre intérêt pour les sujets dont nous parlons...

**M. Blake Richards:** En effet.

**La présidente:** ... mais cela fait partie de nos règles pour les séances à huis clos et, bien entendu, nous devons respecter ces consignes et la confidentialité de nos délibérations. En tout cas, je vous remercie de m'en avoir avisé.

Les membres du Comité, le greffier et les analystes devraient allumer leur caméra pour participer à la séance. Les membres du personnel, qui assistent à cette réunion généralement à partir de leur propre compte, devraient éteindre leur caméra et désactiver leur microphone.

Afin d'assurer le bon déroulement de la réunion, j'aimerais vous faire part de quelques règles à suivre.

L'interprétation durant cette vidéoconférence fonctionnera pratiquement de la même manière que lors d'une séance normale du Comité. Vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais et le français. Si vous avez l'intention de passer d'une langue à l'autre pendant votre intervention, vous devrez chaque fois changer le canal d'interprétation afin qu'il corresponde à la langue que vous employez. À cette fin, tâchez de faire une courte pause au moment de changer de canal.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Quand vous serez prêt à intervenir, vous pouvez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Lorsque vous n'avez pas la parole, assurez-vous que votre micro est désactivé.

au Règlement, il suffit d'activer votre micro et de déclarer que vous invoquez le Règlement afin d'attirer mon attention.

Encore une fois, l'utilisation d'un casque d'écoute est fortement recommandée.

Vous vous demandez sans doute pourquoi des gens de l'Administration de la Chambre se joignent à nous aujourd'hui. Ce n'est pas parce que nous recevons des témoins aujourd'hui, mais bien parce que nous avons changé la plateforme que nous étions censés utiliser pour la réunion à

huis clos d'aujourd'hui. Initialement, l'équipe des TI nous a tous informés hier que la plateforme destinée aux réunions à huis clos serait Skype, mais plus tôt aujourd'hui, nous avons appris que nous pouvions nous servir de Zoom. Les représentants de l'Administration de la Chambre seront ici, espérons-le, uniquement pour le début de la réunion afin de répondre à toute question que nous pourrions avoir sur la sécurité et l'utilisation de cette plateforme pendant les réunions à huis clos.

Je vais peut-être laisser nos invités expliquer un peu pourquoi il y a eu ce changement et, par la suite, si les députés ont des questions, nous espérons que vous aurez un peu de temps pour y répondre.

Qui veut commencer?

🕒 (1110)

**Le greffier du Comité (M. Eric Janse):** Ce sera M. Stéphan Aubé.

**La présidente :** D'accord.

Monsieur Aubé, vous avez la parole.

**M. Stéphan Aubé (dirigeant principal de l'information, Services numériques et biens immobiliers, Chambre des communes):** Merci, madame la présidente.

*[Translation]*

Merci aux membres du Comité de me donner l'occasion de venir présenter cela ici aujourd'hui. Je m'appelle Stéphan Aubé et je suis responsable des services de l'information à la Chambre des communes.

*[Traduction]*

Je suis ici aujourd'hui avec Eric Janse, le greffier adjoint chargé de la Direction des comités et des services législatifs.

Je suis également accompagné de Michel Patrice...

**La présidente:** Nous avons un peu de mal à vous entendre. Je ne sais pas si les autres ont le même problème. Le volume vient de baisser.

**Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD):** Il n'y a plus de son.

**M. Stéphan Aubé:** Madame la présidente, c'est ma faute. Je n'ai pas utilisé le bon canal. J'en suis désolé. Je sais que je fais le contraire de ce que je vous recommande, alors toutes mes excuses.

Comme vous le savez, mardi, la Chambre a adopté une motion qui permet aux comités autorisés de se réunir également à huis clos. Il y a deux semaines, plus exactement le 4 mai, lorsque j'ai accompagné le Président durant sa comparution devant votre comité, nous avons fait un exposé, et on nous a posé beaucoup de questions sur la plateforme Zoom et, plus précisément, sur les aspects liés à la sécurité. Nous avons alors fait savoir que, lorsque nous mettons au point un nouveau produit ou une nouvelle plateforme, nous ne manquons pas d'en évaluer la sécurité, et ce, en collaboration avec nos partenaires en matière de sécurité. Cela dit, au cours des dernières semaines, nous avons travaillé \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*, à garantir la sécurité de la plateforme qui serait utilisée pour les réunions à huis clos. \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*. Pour ceux qui ne le savent pas, selon la définition, Protégé B « s'applique aux renseignements ou aux biens qui pourraient porter un préjudice grave à une personne, à une organisation ou au gouvernement s'ils étaient compromis ».

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*.

J'aimerais vous citer rapidement quelques passages \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*: « Grâce aux nombreuses mesures d'atténuation \*\*\*\* la Chambre des communes \*\*\*\*\*  
estime que le déploiement \*\*\*\*\* a été conçu de la manière la plus sécuritaire possible, sachant que la plateforme peut être utilisée à partir d'endroits non sécurisés et être diffusée sur le réseau Internet public. Compte tenu de l'architecture \*\*\*\*\* , proposée pour cette solution dans le contexte de la Chambre des communes, \*\*\*

🕒 (1115)

[Translation]

**Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ):** Madame la présidente, j'aimerais faire un rappel au Règlement. Il y a un problème avec la traduction.

[Traduction]

**Mr. Stéphan Aubé:** Okay.

[Translation]

Est-ce que vous voulez que je recommence plus lentement?

[Traduction]

**La présidente :** Oui. Nous pouvons peut-être recommencer.

**M. Stéphan Aubé :** D'accord. J'en suis désolé.

\*\*\*\*\* « Grâce aux nombreuses mesures d'atténuation que la Chambre des communes a intégrées à la conception globale de la plateforme de vidéoconférence, \*\*\*\*\* a été conçu de la manière la plus sécuritaire possible ».

Il semble qu'il y ait encore quelques personnes... D'accord.

Monsieur Patrice, voulez-vous lire les deux paragraphes? Ceux-là, ici. D'accord?

**Le greffier du Comité (M. Justin Vaive) :** Madame la présidente, c'est moi, le greffier, qui parle.

Nous venons d'avoir un problème de traduction ou d'interprétation. Il semble que la voix ambiante provenant de l'extérieur de la cabine d'interprétation coïncide avec le signal de la cabine elle-même. Par conséquent, le sous-greffier, M. Michel Patrice, continuera de donner l'information au Comité. Cela devrait résoudre le problème.

**La présidente :** D'accord. C'est intéressant. Nous n'avons pas encore eu ce problème.

D'accord. Monsieur Patrice.

**M. Michel Patrice (sous-greffier, Administration, Chambre des communes) :** Je vais essayer.

« Grâce aux nombreuses mesures d'atténuation que la Chambre des communes a intégrées à la conception globale, \*\*\*\*\* a été conçu de la manière la plus sécuritaire possible, sachant que la plateforme peut être utilisée à partir d'endroits non sécurisés et être diffusée sur le réseau Internet public. »

« Compte tenu de l'architecture du \*\*\*\*\* proposée pour cette solution dans le contexte de la Chambre des communes, \*\*\*\*\* les mesures d'atténuation mises en place par la Chambre des communes \*\*\*\*\* , lorsque conjuguée à une surveillance et à une sensibilisation des utilisateurs appropriées, est suffisante pour protéger les renseignements de niveau « Protégé B » des menaces les plus courantes. »

« \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\* risques qu'entraîne l'utilisation du réseau Internet public ne seraient pas évités par le

recours à une solution de vidéoconférence différente, comme les solutions qui sont actuellement utilisées au sein du gouvernement du Canada. »

[Translation]

**M. Stéphane Aubé:** Merci, monsieur Patrice.

[Traduction]

« \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
Cela dit, certains des comités qui discutent de renseignements de nature très délicate devraient faire preuve d'une grande prudence. » Je vais seulement faire cette remarque.

Je tiens à vous remercier de votre temps, et nous serons ravis de répondre à toute question que vous pourriez avoir concernant notre témoignage.

**La présidente :** Est-ce que des députés ont des questions?

Madame Petitpas Taylor.

[Translation]

**L'hon. Ginette Petitpas Taylor (Moncton—Riverview—Dieppe, Lib.):** Merci beaucoup, madame la présidente.

J'aurais une question pour M. Aubé.

Vous avez mentionné que vous avez pris quelques étapes pour certifier cette plateforme. Je me demandais si vous pourriez préciser les étapes prises pour la certification.

🕒 (1120)

**M. Stéphane Aubé:** D'accord.

Ce qu'on a fait de différent de ce qu'on avait fait auparavant, c'est que nous \*\*\*\*\*-une version de Zoom \*\*\*\*\*. C'est le grand changement. Maintenant, toute la discussion de la réunion \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\* De cette façon, on a réussi à mitiger tout risque d'accès à l'information. Ce qui reste comme risque est les risques normaux de sécurité, \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*.

Ensuite, on a mis une équipe en place \*\*\*\*\*. Au cours des deux dernières semaines, nous avons fait une évaluation de cette architecture \*\*\*\*\* Cette équipe a évalué l'information que nous leur avons fournie et qu'elle a observée. Elle nous a fait la recommandation qu'on peut utiliser cette infrastructure.

C'est l'approche qu'on a prise au cours des dernières semaines.

[Traduction]

**La présidente :** Je veux seulement obtenir des précisions. C'est en quelque sorte la question que je me posais également parce que je croyais qu'avec Skype, nous conservions les données au pays.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\* Où allaient les données? Dans quel pays étaient-elles conservées?

**M. Stéphan Aubé :** Pour toutes les réunions publiques, les données étaient conservées au Canada. Zoom utilise deux centres de données, dont un à Vancouver. Les centres de données appartiennent à Amazon et sont exploités par Amazon au Canada; il y en a un à Vancouver et un à Toronto. Ainsi, pour toutes les réunions publiques, les données se trouvent essentiellement dans ces deux centres de données, de sorte qu'à partir du Canada, peu importe où sont les participants, les données vont dans les centres de données.

Pour ce qui est des réunions à huis clos, (*Inaudible*) lorsque nous avons organisé cette réunion, \*\*\*\*\*

Si nous voulons continuer à utiliser les centres de données d'Amazon pour les réunions publiques, c'est parce qu'ils ont la capacité qu'il faut pour la tenue de plus grandes réunions. Ainsi, s'il y a beaucoup de participants ou si un grand nombre de réunions ont lieu en même temps, nous préférons encore avoir recours à ces centres de données dans le contexte des réunions publiques.

Pour toutes les réunions à huis clos, nous allons \*\*\*\*\*

**La présidente :** Wow, c'est incroyable. Zoom a vraiment augmenté ses capacités en peu de temps. Nous connaissons bien d'autres entreprises qui conservent toujours leurs données à l'étranger et c'est assez incroyable.

Est-ce que d'autres députés ont des questions?

Oui, monsieur Brassard.

**M. John Brassard (Barrie—Innisfil, PCC) :** J'ai levé la main. J'espère que cela allait.

Monsieur Aubé, nous avons vu que dans d'autres pays, en Afrique du Sud par exemple, il y a eu des cas d'infiltration pendant que le Parlement siégeait. Dans le cas de l'Afrique du Sud, des images pornographiques ont été diffusées lors d'une réunion du Parlement sur Zoom.

Êtes-vous au courant de situations où il y a eu au moins une tentative d'infiltration dans notre plateforme? L'une des choses dont nous avons discuté au cours de la dernière session, c'est le fait qu'un pays du G7 serait une cible idéale pour des pirates ou des tentatives d'infiltration parrainée par l'État, si l'on veut.

Y a-t-il eu des tentatives à cet égard, et comment surveillons-nous ce type d'activités ou surveillons-nous continuellement ce type d'activités?

**M. Stéphan Aubé :** J'ai deux points à soulever concernant votre question, monsieur Brassard.

Tout d'abord, ce que nous avons vu, monsieur, et je ne peux pas lier cela à l'utilisation de Zoom, c'est une hausse des tentatives visant les comptes de députés. Nous avons vu ce type de tentatives

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Nous n'avons donc pas vu d'attaques contre l'infrastructure de la Chambre. Nous avons vu surtout des tentatives au point final. \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

🕒 (1125)

**M. John Brassard :** Donc, outre les meilleures pratiques comme \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*, est-ce qu'il y a des points faibles particuliers que les députés pourraient avoir? Je pense à ceux qui se trouvent dans des collectivités éloignées ou rurales, où il n'y a aucun accès à des services Internet à large bande, ou à haute vitesse, par exemple. Certains ont accès à Internet au moyen de la technologie par satellite.

Est-ce que certains députés auraient ainsi des points faibles qui les exposeraient à l'infiltration?

**M. Stéphan Aubé :** Je dirais qu'il y a deux choses. Il y a l'importance d'utiliser \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\* et la participation à une réunion sur Zoom. Ce que vous avez essentiellement vu dans les actualités, monsieur, c'est que quelqu'un a organisé sur Zoom une séance mal configurée.

Comme je l'ai dit, nous avons, concernant les participants, un environnement préconfiguré, pour Zoom, \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\* . Pour nous, il est très important d'insister là-dessus.

Vous avez vu, par exemple, en Afrique du Sud, une réunion à laquelle on n'a pas appliqué le principe de la validation des participants, ce qui fait qu'ils ont admis des inconnus à la réunion.

La deuxième chose, c'est qu'il y a des formes de contrôle, comme \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\* . L'environnement est très flexible, mais cette flexibilité peut amener de tels problèmes.

C'est donc la raison pour laquelle nous travaillons en très étroite collaboration avec vos bureaux. Nous voulons veiller à ce que ces contrôles soient en place et à ce que vous misiez sur l'infrastructure de la Chambre, si vous voulez tenir une réunion sur Zoom et profiter de la facilité d'utilisation de cet outil pour tenir une réunion. C'est ce que je recommande à cette fin, monsieur.

Comme toujours, monsieur, il faut faire preuve de prudence concernant les types de discussions qui se tiennent lors de telles réunions. \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* ne devriez pas tenir ce type de réunions pour des discussions sur des questions de sécurité nationale sur un ordinateur ou un [Inaudible] public.

**M. John Brassard :** Merci, monsieur Aubé.

**M. Stéphan Aubé :** Monsieur, nous sommes très fiers de notre \*\*\*\*\*. Je ne dirai pas que nous sommes à 100 % à toute épreuve, car \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*, et il y a toujours une menace, mais il y a une menace pour tout ce qui mise sur un réseau Internet public. Honnêtement, c'est ce qui va dicter les niveaux de sécurité maximaux que vous pouvez offrir pour l'utilisation d'une connexion Internet.

Nous n'entrerons pas dans les détails des produits des chaînes d'approvisionnement, mais c'est surtout de là que viennent les risques en ce moment.

🕒 (1130)

**M. John Brassard :** Désolé, madame la présidente. Est-ce que je peux poser une autre question à M. Aubé?

**La présidente :** Absolument.

**M. John Brassard :** Manifestement, les votes font partie des aspects que le Comité a la responsabilité d'examiner. À la dernière session, nous avons reçu des représentants de Microsoft et de Zoom, entre autres. Je suis sûr que vous avez suivi cela de près.

**M. Stéphan Aubé :** Oui.

**M. John Brassard :** Quels enjeux envisagez-vous en ce moment, concernant la possibilité de tenir des votes à l'avenir, et concernant la sécurité de ces votes et les préoccupations à cet égard?

**M. Stéphan Aubé :** Madame la présidente, est-ce que je peux répondre?

**La présidente :** Absolument. C'est la raison pour laquelle vous êtes là.

Je crois que ce sera la dernière question. Levez la main en cliquant dans la barre du participant si vous avez des questions. Il est à espérer qu'après cela, nous pourrions passer aux travaux du Comité.

**M. Stéphan Aubé :** Merci.

Monsieur Brassard, je peux vous confirmer que nous y travaillons déjà \*\*\*\*\*. Depuis deux semaines, nous travaillons \*\*\*\*\* à ces deux enjeux, soit les réunions à huis clos des comités et la tenue des votes.

\*\*\*\*\* , il y a \*\*\*\*\* aspects fondamentaux à examiner, monsieur. \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*.

Cela étant dit, monsieur, nous croyons que nous avons tous les outils, si jamais les députés demandent une solution sécurisée. Nous sommes très près d'avoir une architecture qui pourrait être approuvée. Je ne dis pas que nous avons une solution, monsieur, mais nous avons les outils qui nous permettraient de fournir une infrastructure, si vous nous demandez de vous fournir une solution à cet égard.

Notre relation est très importante, \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\* , à ce sujet.

**La présidente :** Merci, monsieur Aubé.

Nous vous écoutons, madame Normandin.

*[Translation]*

**Mme Christine Normandin:** Je vais juste m'assurer que j'ai bien compris. je sais que le mandat du comité, c'est d'étudier le vote électronique. Comme ce que M. Aubé vient de mentionner est à huis clos, on aura le loisir de le réinviter comme témoin.

**M. Stéphan Aubé:** Si je suis invité à participer à la rencontre, on va revenir pour vous donner toute l'information dont vous avez besoin à huis clos ou en public.

*[Traduction]*

**La présidente :** Eh bien, ne soyez pas surpris de recevoir une invitation très bientôt, messieurs Aubé et Patrice. Je suis sûre que l'équipe entière sera invitée de nouveau très bientôt.

Merci infiniment de votre présence aujourd'hui. Nous allons vous donner un peu de temps pour quitter la pièce.

D'accord.